**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**40ème EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE HAÏTI**

 **31 JANVIER 2021, 14h30-18h**

Merci Monsieur le Président,

Madagascar remercie la République d’Haïti pour son rapport dans le cadre de ce présent cycle de son EPU.

Madagascar salue l’effort constant fourni au cours des cinq dernières années en matière de protection et de promotion des droits des femmes notamment par l’adoption depuis 2018 de la loi sur la prévention de la sanction et l’élimination des violences faites aux femmes et aux filles. Toutefois, Madagascar reste préoccupé par le taux élevé des femmes en détention préventive.

A cet effet, le Gouvernement de Madagascar encourage vivement la République d’Haïti à engager des réformes du Code pénal et du Code de procédure pénale afin de renforcer le système judiciaire dans la résolution de la surpopulation carcérale.

Par ailleurs, Madagascar recommande la République d’Haïti de ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et lui souhaite plein succès dans ses engagements en matière de protection et de promotion des droits humains.

Je vous remercie.